

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 031-5574/19/BM**

#### **■ Approbation de l'adhésion de la Métropole à l'Association "Accélérateur M" et paiement de la cotisation 2019 MET 19/10451/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans les priorités énoncées dans le cadre de son Agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille Provence place le potentiel d'innovation des entreprises au centre de sa stratégie de croissance.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite créer un lieu d'ancrage pour son écosystème d'innovation et ses startups, au cœur de sa Ville-Centre, Marseille, spécialisé dans l'accompagnement de filières d'excellence comme le Maritime, les Industries Créatives et la rénovation urbaine méditerranéenne. A ce titre, son projet est reconnu et soutenu par l'Etat dans le cadre du Pacte Etat-Métropole.

Dans cet objectif partagé, Aix-Marseille Université portait un projet de création d'un lieu ressources de ses stratégies de développement.

Les deux institutions ont donc acté de réunir leurs énergies et leurs potentiels au cœur d'un projet commun : La Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille.

Dans sa position de chef de file du développement économique métropolitain la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité s'associer aux collectivités, réseaux consulaires et associations structurantes du développement économique innovant au sein d'une association dénommée « Accélérateur M » afin d'y déployer, de façon collégiale au cœur de la Cité de l'Innovation Aix-Marseille des programmes d'accélération thématiques pour les start-ups et une offre d'Open Innovation orientée vers la collaboration productive entre grands groupes, ETI et start-ups.

Signé le 28 Mars 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mai 2019

Pour ces raisons et par délibération n° ECO 006-28/06/18/CM au Bureau de la Métropole du 28 juin 2018, préalablement à la constitution officielle de cette association, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le principe de son adhésion à la future association Accélérateur M, en cours de création, et la désignation des 3 représentants de la Métropole à l'Assemblée générale constitutive. Lors de cette Assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 11 septembre 2018, outre la Métropole Aix-Marseille-Provence étaient représentés, en qualité de membres fondateurs : Aix-Marseille Université, Ville de Marseille, Ville d'Aix-en-Provence, Région Sud, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, Aix-Marseille French Tech et les pôles de compétitivité Optitec, Solutions Communicantes Sécurisées et Mer Méditerranée.

Réunie en date du 11 septembre 2018, l'Assemblée générale constitutive a approuvé :

- La création de l'Association Accélérateur M et l'adoption de ses statuts ci-annexés
- L'élection des membres du Conseil d'Administration réparti sur 3 collèges (Collectivités publiques, Institutions publiques, personnes privées)

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale Constitutive a fixé le montant de la cotisation comme suit :

- Pour les membres fondateurs : 1000 euros
- Pour les membres de droit : 200 euros

L'Association « Accélérateur M » ainsi créée a pour objet :

- De faire connaître la richesse de l'écosystème métropolitain au niveau national et à l'international sur des filières d'excellence du territoire,
- Attirer des start-ups sur le territoire, et accélérer la croissance des start-ups locales sur ces filières d'excellence,
- Mettre en réseau les grandes entreprises, les start-ups accélérées, le monde de la recherche pour créer de la valeur sur le territoire.

Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'Accélérateur M conformes à l'ambition et la volonté de la Métropole, il est aujourd'hui proposé l'adhésion de la Métropole à cette association pour l'année 2019, et le versement de la cotisation correspondante d'un montant de 1000 euros et la désignation des trois représentants de la Métropole élus au Conseil d'Administration.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECO 006-28/06/18/CM du 28 juin 2018 approuvant le principe de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association « Accélérateur M » ;
- La délibération N°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Signé le 28 Mars 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 10 mai 2019**

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de s'inscrire dans une dynamique collective au service de l'entrepreneuriat innovant au sein de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM)
- La création effective lors de l'Assemblée Constitutive du 11 septembre 2018 de l'Association « Accélérateur M » hébergée au sein de la CISAM

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée l'adhésion de la Métropole à l'Association « Accélérateur M » et le paiement de la cotisation pour l'année 2019 d'un montant de 1000 euros.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la désignation de trois représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'Association « Accélérateur M » :

- Frédéric COLLART
- Jérôme ORGEAS
- Didier PARAKIAN

#### **Article 3 :**

Les représentants de la Métropole sont autorisés à prendre les décisions et orientations qui s'imposent pour l'intérêt de l'écosystème d'innovation métropolitain, dans le cadre de leur mandat au sein de l'Association Accélérateur M et selon les statuts adoptés.

#### **Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain. La dépense en résultant sera imputée sur le budget principal métropolitain 2019, sous-politique B370 - chapitre 011 – nature 6281 – fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Territoire numérique et Innovation  
technologique

Gérard BRAMOULLÉ